# DIABÈTE TATOUAGES PIERCINGS

... adopte les bons réflexes



Lilly | DIABETE

## Tu envisages un tatouage ou un piercing ?

Les tatouages et piercing sont certes à la mode mais il ne faut pas oublier le caractère permanent du tatouage, c'est pour la vie! Quant au piercing, l'enlever définitivement peut laisser un trou voire même une cicatrice. Donc avant de te lancer, assure toi d'y avoir mûrement réfléchi.

Ces 2 pratiques sont ancestrales. Elles étaient réalisées dans un but esthétique mais aussi pour indiquer la position sociale ou bien encore pour impressionner les ennemis.

Aujourd'hui, les tatouages et les piercings sont considérés comme tendance, de la même façon qu'un bijou ou un vêtement à la mode. Cependant, ils peuvent être source de complications

et il est préférable d'en être informé.



<sup>(1)</sup> Avis du Conseil supérieur d'hygiène publique de France du 15 septembre 2000 concernant les règles de prophylaxie des infections pour la pratique d'« actes corporels » sans caractère médical avec effraction cutanée.

### Conseils pratiques



- Avant toute chose, mieux vaut y penser deux fois qu'une. Assure toi de choisir une personne en règle vis-à-vis des pratiques de tatouage et piercing (1). Elle a l'obligation de déclarer son activité auprès des autorités sanitaires, et doit avoir suivi une formation aux conditions d'hygiène et de salubrité [2].
- Éventuellement, demande à tes proches, s'ils connaissent une personne fiable. Dans tous les cas, tu dois te renseigner sur la personne choisie qui est habilitée à faire un tatouage et lui poser toutes les questions que tu souhaites (Quelles sont vos qualifications ? Depuis quand exercez-vous ? Est-il possible de voir votre book ?...]. Dans la mesure où les réponses ne te seront pas fournies, change d'adresse.
- Quelle que soit ton initiative, il faudra informer la personne qui te prendra en charge pour un tatouage ou piercing que tu as un diabète. Si on ne te pose aucune question pour obtenir des informations médicales, tu as tout intérêt à changer d'adresse.
- Il est préférable d'avoir mangé quelque chose plus d'une heure avant pour limiter les risques d'hypo, malaises et nausées.
- Un studio sérieux répondra volontiers à tes questions et te laissera visiter les locaux avant même que tu ne choisisses de te faire tatouer ou percer chez eux.
- Fais toi accompagner par un proche pour te faire tatouer
- Il n'y a pas d'âge légal pour te faire percer les oreilles, par contre une autorisation parentale peut être demandée avant l'âge de 18 ans en fonction de la localisation souhaitée du piercing.
- Légalement, tu ne peux pas te faire tatouer avant tes 18 ans

<sup>(2)</sup> Journal Officiel de la République Française. Arrêté du 23 décembre 2008 fixant les modalités de déclaration des activités de tatouage par effraction cutanée, y compris de maquillage permanent, et de percage corporel.





Dès que la peau est lésée, il y a un risque d'infection. Avec les tatouages et piercings, tu t'exposes à 2 types différents d'infections :

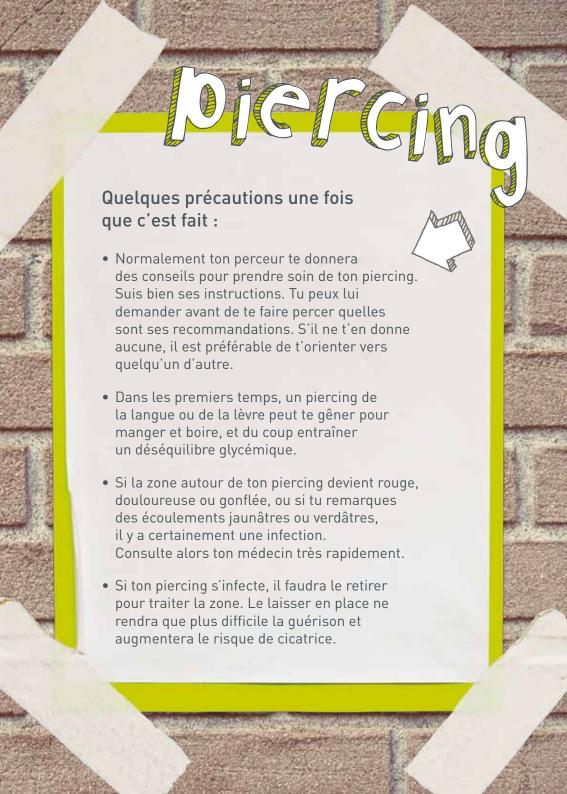
- Il est en effet possible de développer une infection transmise par le sang (comme l'hépatite B, l'hépatite C ou le SIDA) (3) si le tatoueur ou le perceur n'utilise pas un matériel correctement désinfecté et stérilisé.
- Les infections de la peau, quant à elles, sont dues à une bactérie. Si elles ne sont pas traitées rapidement, elles peuvent entraîner de sérieuses complications comme une acidocétose, un syndrome de choc toxique ou une septicémie.
- Les tatouages et piercings peuvent aussi causer des cicatrices (4). On parle alors de « cicatrices chéloïdes ».
   Celles-ci sont boursouflées et souvent assez grandes.
   Elles se situent autour de la zone percée/tatouée.

<sup>(3)</sup> Serup J, Carlsen KH, Sepehri M. Tattoo complaints and complications: diagnosis and clinical spectrum.

Curr Probl Dermatol. 2015;48:48-60.

<sup>(4)</sup> Beogo R, Guiébré YM, Sérémé M, Ouoba K, Zwetyenga N. Keloid scars of the head and neck. Rev Stomatol Chir Maxillofac. 2012 Jun;113(3):179-83.





#### Tes contacts

Ton équipe soignante de diabétologie :

Ton médecin traitant :

### Où t'informer ?

- www.abcdiabete.fr
- www.ajd-diabete.fr
- · Hépatites Info Service :
  - 0 800 845 800
  - www.hepatites-info-service.org/
- Sida Info Service :
  - 0 800 840 800
  - www.sida-info-service.org/

#### Dans la collection

Des brochures abordant d'autres thématiques sont également disponibles dans cette collection:

- · Diabète & Alcool
- Diabète & Pompes à insuline
- Diabète & Sexualité

Si tu souhaites lire les autres brochures, n'hésite pas à te rapprocher de l'équipe soignante qui te suit. Si tu le souhaites, tu trouveras ces brochures dans notre site www.lilly.fr.

Brochure adaptée avec l'aimable collaboration du Docteur LEFEVRE

Lilly France 24 boulevard Vital Bouhot CS 50004 - 92521 Neuilly sur Seine Cedex Tél. : 01 55 49 34 34 - Fax : 01 41 44 02 47 www.lilly.fr - S.A.S. au capital de 375 713 701 € 609 849 153 R.C.S. Nanterre

Information Médicale: 0 800 00 36 36 Service & appel ou 01 55 49 32 51

